VILLE DE LA CRÈCHE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 23 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à dix heures, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Hélianthe de LA CRÈCHE sous la présidence de Monsieur le Maire, en suite de sa convocation en date du dix-huit mai deux mil vingt.

Présents : L. HAMOT, L. GRELAUD, M.L.WATIER, S. GIRAUD, E. AUZURET, S. GUILLON, S. FAVRIOU, P. ROSSARD, M. PETITCOULAUD, S. FORTHIN, A. DOMIN, R. PETTEX-SORGUE, C. GARREAU, J.Y. GRARD, C. MORISSON ROSSARD, C. HERAUD, E. DELANEAU, Y. MAILLOU, L. MATHIEU, Y. TOURET, E. GUILLIOT BOZIER, D. BARANGER, P. MATHIS, D. NIEUL, M. GIRARD, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, C. RENAUD et A. IMBERT

Secrétaire de séance :
A. DOMIN

Assistaient en qualité de secrétaires
M.C. VATEL et H. FOURNOLS

1- INSTALATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

➢ 1-1 Ouverture de la séance par le Maire sortant

Monsieur Philippe MATHIS, Maire sortant, déclare la séance du Conseil Municipal d'installation ouverte et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Sont présents :

L. HAMOT, L. GRELAUD, M.L.WATIER, S. GIRAUD, E. AUZURET, S. GUILLON, S. FAVRIOU, P. ROSSARD, M. PETITCOULAUD, S. FORTHIN, A. DOMIN, R. PETTEX-SORGUE, C. GARREAU, J.Y. GRARD, C. MORISSON ROSSARD, C. HERAUD, E. DELANEAU, Y. MAILLOU, L. MATHIEU, Y. TOURET, E. GUILLIOT BOZIER, D. BARANGER, P. MATHIS, D. NIEUL, M. GIRARD, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, C. RENAUD et A. IMBERT

➢ 1-2 Désignation d'un secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Monsieur Philippe MATHIS invite l'Assemblée à désigner un secrétaire de séance. Il propose Madame Aurore DOMIN, la plus jeune conseillère municipale. Madame Aurore DOMIN se déclare candidate. Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCLARE, Madame Aurore DOMIN, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite s'exprimer avant la fin de sa mandature.

➢ 1-3 Discours du Maire sortant

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal

Mesdames et Messieurs les Crèchois

Mes chers concitoyens

Avant de quitter dans quelques minutes mes fonctions de Maire de La Crèche, je souhaite m'exprimer une dernière fois dans cette enceinte. Le 6 avril 2014, voilà 6 ans dans cette même salle de l'hélianthe, la nouvelle municipalité était installée sans ses fonctions à la suite des élections municipales des 23 et 30 mars 2014. Comme nous l'avions annoncé dans notre programme électoral, la 1ère décision qui a été prise par notre majorité a été d'arrêter le projet pharaonique du complexe sportif estimé de10 à 12 million d'€, insupportable pour les finances de la Commune. L'autre préoccupation immédiate a été l'état calamiteux des finances que nous avons trouvé le 7 avril 2014 en prenant nos fonctions.

Rien en caisse : 2 600 €, plus de 700 000 € de factures impayées dont certaines dataient de plus de 8 mois, une ligne de trésorerie de 600 000 € mise à zéro et à rembourser. Et surtout un déficit consolidé des différents budgets de la Commune de 933 000 €.

Le premier défi était de pouvoir assurer la paie du personnel et le remboursement des échéances des emprunts du mois d'avril. Les premières décisions de notre mandat ont été d'abord financières. Ensuite et pendant ces 6 années nous avons mis en place notre programme, dans un contexte financier difficile, qui s'est encore accentué avec la baisse des dotations de fonctionnement de l'Etat. Soit une perte de recettes d'un million d'€ en 6 années. L'équipe que j'ai eu le plaisir et l'honneur de conduire pendant ce mandat écoulé peut être fière des réalisations qu'elle a menée à terme. Vous pourrez le constater en arrivant à l'Hôtel de Ville, la situation financière est bien meilleure aujourd'hui qu'en 2014, même si elle reste toujours fragile. Un excédent global de 470 000 € au 31 12 2019 et les factures de fonctionnement réglées jusqu'au 12 mai.

Ainsi, dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie, chacun a pu constater les changements opérés. Dans le domaine de la sécurité, nos concitoyens ont pu voir que l'insécurité ne régnait pas à La Crèche. Notre patrimoine, notre petit patrimoine et nos bâtiments communaux ont été entretenus, mais il reste encore beaucoup à faire. Les écoles, la crèche Ribambelle, les équipements sportifs et culturels ont bénéficié de petits et gros travaux de réaménagement. Je n'oublie pas non plus le stade Groussard qui permet à notre ville de 6000 habitants de disposer désormais d'un stade digne de ce nom.

La jeunesse a été elle aussi, au centre de nos actions : les accueils périscolaires, l'éveil à la citoyenneté, le Conseil municipal des jeunes et les aprem' sports. La culture et la vie associative n'ont pas été oubliées : la création d'une saison culturelle, le relooking du cinéma, les expositions mais aussi les nombreuses manifestations : fête de la musique de la Sèvre, le 14 juillet, les marchés des producteurs de pays et le forum de la vie associative.

Nous le savons tous, pendant ces 6 années l'image de La Crèche a changé. La belle endormie s'est réveillée attirant de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises et proposant avec la centaine d'associations locales, de nombreuses animations. Dans le domaine du social, la construction de 20 logements sociaux, l'aménagement de l'extension de l'Hôtel de Ville qui a permis aux services sociaux de s'y installer doivent être notés.

En matière de communication, nos citoyens sont probablement dans les Deux-Sèvres, les mieux informés. Dans le domaine des entreprises et de l'emploi, personne ne pourra contester ces chiffres : en 6 ans sur la zone Atlansèvre La Crèche - François, 30 entreprises nouvelles implantées sur le territoire communal, 600 emplois supplémentaires et un nombre de chômeurs qui a baissé de 18 % pendant cette période. Restons modestes, ces implantations d'entreprises, nous les devons à l'action combinée de la Communauté de Communes - son service de développement économique et de la Municipalité. Tous ces emplois nouveaux sont à l'actif des chefs d'entreprises, aux artisans et aux porteurs de projets. Je n'oublierais pas non plus le Comité des fêtes qui a assuré avec brio et avec un grand bénévolat de nombreuses animations et manifestations. J'arrête là cette liste de réalisations non exhaustive.

Je souhaite aujourd'hui chaleureusement remercier les 21 élus de l'équipe municipale qui m'ont accompagné pendant ces 6 années. Accompagné dans les moments de réussite mais aussi d'échecs, dans les moments de bonheur mais aussi dans les moments très difficiles. Je mets à l'honneur tous mes adjoints avec une mention particulière pour Michel Girard, mon fidèle et loyal 1er adjoint aujourd'hui, le doyen d'âge de notre assemblée qui compte plus de 37 années de mandats municipaux.

De nombreuses réalisations municipales pendant ces presque 4 décennies ont été initiées et réalisées par lui. La salle de l'Hélianthe, nous le savons, est un peu ton bébé, Michel ! De tout cœur, merci Michel pour ton dévouement jour et nuit à la cause et au bien public. Tu as toujours su défendre avec probité, l'intérêt général de notre pays et de notre Ville.

Je n'oublie pas de citer également mes autres adjoints : Hélène Havette, Delphine Nieul, Catherine Ombret, Roselyne Gautier, Bruno Lepoivre, Freddy Bonmort, Jérôme Varennes, mais aussi les Conseillers municipaux délégués : Gilles Bureau du Colombier et Gaël Joseph et bien sûr, les Conseillers Municipaux de la majorité sortante et des minorités. Merci également à mes 28 colistiers qui ont travaillé pendant cette campagne électorale et qui m'ont accompagné, ne ménageant ni leur temps, ni leur peine. A l'engagement des élus pour leur Commune pendant ces 6 années, je souhaite associer aussi les conjoints des élus pour qui nous avons été très, trop souvent absents de la sphère familiale.

Mes – nos remerciements s'adressent aussi en cette fin de mandat à la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, au Syndicat mixte à la carte et au Conseil Départemental. Sachez que pendant 6 ans la place de la Crèche a été occupée et la voix de la Crèche entendue auprès de nos 3 partenaires que je viens de citer. Nous avons aussi siégé dans de nombreux syndicats et établissements :

Deux-Sèvres Aménagement, le SMO Niort terminal, le SERTAD, le SIEDS, le SITS, le SMITED, le CIAS, le comité de bassin d'emploi du Niortais et la Mission locale

Merci à eux tous et à leurs élus, nous avons bien travaillé ensemble. J'adresse aussi mes chaleureux remerciements à ceux qui ont veillé et qui veillent jour et nuit sur la sécurité de nos concitoyens. Tout d'abord l'Etat, le Préfet et ses services, mais aussi les femmes et les hommes de la Gendarmerie Nationale, du Service départemental d'incendie et de secours et de la protection civile.

Le 15 mars dernier, comme dans toutes les communes de France, les électeurs Crèchois ont participé, dans ce contexte particulier, aux élections municipales. La faute à ce COVID 19, cette crise sanitaire et aux déclarations du Président de la République l'avant-veille du scrutin et à celles du 1er Ministre le samedi soir précédant de quelques heures l'ouverture des bureaux de vote.

Cela s'est traduit vous le savez, cette peur de la transmission du virus, par une abstention massive des électeurs à ce vote en France. Plus de 55 % des électeurs n'ont pas fait le déplacement dans les bureaux de vote pour s'exprimer le 15 mars dernier.

Bon nombre de citoyens, d'élus sortants, d'élus défaits et voire même de personnes élues, estiment que cette participation particulièrement faible ne permet pas d'établir la sincérité du scrutin. Plus de 3000 recours ont été déposés en France contre les résultats de ce 1er tour. Le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel ont été saisis pour se prononcer sur la légalité de ce scrutin. Attendons les décisions de ces plus hautes juridictions. Mais force est de constater, que le Président de la République et le 1er Ministre portent une lourde responsabilité dans l'organisation et le maintien de ce 1er tour des élections municipales dans ce contexte de pandémie internationale.

A la Crèche, sur 4644 électeurs inscrits, seulement 2070 citoyens se sont exprimés soit un taux de votants de 44,57 % et donc un taux d'abstention de 55,43%. Lors des 3 dernières élections municipales à La Crèche, la participation au 1er tour était de 68 à 69 % des électeurs inscrits. La liste de Mme HAMOT est arrivée en tête avec 1024 voix soit 22,04 % des électeurs inscrits et la nôtre a obtenu 962 voix. Les résultats sont là avec pour la liste arrivée en tête 62 voix d'avance et nous nous inclinons devant ce résultat. Au passage, du fond du cœur, je remercie les 962 électeurs qui ont porté leurs suffrages sur notre liste et aussi tous ceux qui ont soutenu et accompagné les actions de notre Municipalité pendant ces 6 années.

Après le 15 mars, il devait y avoir, le dimanche 22 mars l'installation du nouveau Conseil Municipal. Patatras, le 17 mars, confinement général de toute la France et bien sûr à la Crèche. Pendant ces 2 mois, les maires sont restés en place par décision gouvernementale pour gérer cette crise sanitaire et les affaires courantes. Jusqu'au bout j'ai assumé cette mission qui je l'avoue était bien difficile. Je ne reviendrai pas sur cette ambiance toute particulière du confinement : plus de véhicule en Ville, plus d'habitant dans les rues, peu de fonctionnaires présents et interdictions de se réunir avec les élus et surtout pas ou peu de masques. Je ne souhaite à personne de revivre une telle expérience. Merci à ceux qui nous ont encouragé ou remercié sur les réseaux sociaux pendant cette difficile période. Je ne dis pas merci à certains, présents dans cette salle, qui par leurs commentaires sur Facebook ajoutaient encore plus de critiques et d'angoisse pour nos concitoyens. Facile de commenter, de critiquer de chez soi derrière son ordinateur les actions d'une municipalité lorsque la France vit une terrible crise. Je ne regrette aucune décision, certaines autoritaires que j'ai prises avec le Préfet des Deux-Sèvres pour protéger l'ensemble de nos concitoyens de cette terrible maladie.

Merci à la Directrice et aux personnels de l'Ehpad qui ont pris avec nous les bonnes décisions de confiner nos séniors bien avant les directives gouvernementales. Merci à la protection civile de La Crèche qui a été la première à livrer les courses aux personnes les plus fragiles. Les remerciements vont aussi aux employés municipaux, présents à nos côtés pour conserver le lien avec les plus vulnérables et leur venir en aide. Si la Crèche n'a enregistré qu'un seul décès, le bilan est dramatique pour notre pays la France. A ce jour 28289 personnes ont succombé à cette maladie foudroyante. Je souhaite maintenant qui nous ayons tous une pensée pour toutes ces vies brisées et pour leur famille restées dans le deuil.

Mon propos se terminera par l'hommage que nous nous devons de rendre à tous les héros du quotidien, ces héros très présents et exposés pendant cette période si douloureuse. Je pense aux personnels soignants, aux professionnels de santé et de l'aide sociale, aux commerçants, aux producteurs, agriculteurs, aux routiers et aux entreprises de logistique, aux forces de l'ordre, aux pompiers, à la protection civile aux bénévoles - notamment « Accueil et solidarité » et à nos couturières. Tous ont été présents pour accomplir leur mission : sauver des vies et aider les Français dans leur quotidien. Mesdames et Messieurs, je vous demande de vous lever pour applaudir nos héros du quotidien.

Et maintenant je laisse la place à Michel Girard, doyen d'âge pour procéder à l'élection du Maire de La Crèche.

2- ÉLECTION DU MAIRE

➢ 2-1 Présidence de l'assemblée

Monsieur Michel GIRARD, doyen-d' âge, prend la présidence de l'Assemblée.

➢ 2-2 Vérification du quorum

Monsieur Michel GIRARD déclare le quorum atteint.

2-3 Lecture des articles L2122-4, L2122-4-1, L2122-5, L2122-5-1, L2122-7 et L2122-8 du CGCT

Monsieur Michel GIRARD porte à la connaissance de l'Assemblée les dispositions du Code général des collectivités locales régissant l'élection du Maire.

Article L2122-4

Le Conseil Municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : Président d'un Conseil Régional, Président d'un Conseil Départemental.

Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du Directoire de la Banque centrale européenne ou membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de Maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Article L2122-4-1

Le Conseiller Municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Maire ou Adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions.

Article L2122-5

Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être Maires ou Adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les Communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les Communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les Communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Article L2122-5-1

L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice, dans la même Commune, des fonctions de Maire dans une commune de 3 500 habitants et plus ou d'Adjoint au Maire dans une Commune de plus de 5 000 habitants.

Article L2122-7

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Article L2122-8

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Pour toute élection du Maire ou des Adjoints, les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires lorsque le Conseil Municipal est incomplet.

Si, après les élections, de nouvelles vacances se produisent, le Conseil Municipal procède néanmoins à l'élection du Maire et des Adjoints, à moins qu'il n'ait perdu le tiers ou plus de ses membres ou compte moins de cinq membres.

Toutefois, quand il y a lieu à l'élection d'un seul Adjoint, le Conseil Municipal peut décider, sur la proposition du Maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le Conseil Municipal a perdu le tiers ou plus de son effectif légal ou compte moins de cinq membres.

Lorsqu'une vacance du Maire ou des Adjoints intervient après le 1er janvier de l'année qui précède le renouvellement général des Conseils Municipaux, il n'est procédé aux élections nécessaires avant l'élection du Maire ou des Adjoints que si le Conseil Municipal a perdu le tiers ou plus de ses membres ou s'il compte moins de quatre membres.

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à ÉLIRE le Maire.

2-4 Constitution du bureau

Monsieur Michel GIRARD invite l'Assemblée à désigner deux assesseurs afin de procéder à l'élection du Maire et de ses adjoints. Monsieur Sébastien FORTHIN et Madame Aurore DOMIN se déclarent candidats.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, déclare Monsieur Sébastien FORTHIN et Madame Aurore DOMIN, assesseurs.

➢ **2-5 Election du Maire**

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à ÉLIRE le Maire.

Monsieur Michel GIRARD procède à l'appel aux candidatures.

Madame Laetitia HAMOT se déclare candidate.

Madame Aurore DOMIN distribue à chaque Conseiller Municipal un bulletin vierge et une enveloppe.

Monsieur Sébastien FORTHIN passe avec l'urne et récupère chaque enveloppe.

Monsieur Sébastien FORTHIN dénombre 29 enveloppes.

Madame Aurore DOMIN et Monsieur Sébastien FORTHIN procèdent au dépouillement.

➢ **2-6 Proclamation des résultats**

Monsieur Michel GIRARD annonce les résultats de l'élection du Maire :

- Madame Laetitia HAMOT : 22 voix
- Bulletins blancs : 7

Madame Laetitia HAMOT est élue Maire de LA CRÈCHE.

➢ **2-7 Remise de l'écharpe**

Monsieur Michel GIRARD remet l'écharpe de Maire à Madame Laetitia HAMOT, Maire entrant.

Monsieur Michel GIRARD retourne s'asseoir au sein de l'assemblée et Madame HAMOT Laetitia prend la présidence de la séance.

3-FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Madame Laetitia HAMOT, Maire de LA CRÈCHE, expose qu'en application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Madame Laetitia HAMOT propose donc de fixer le nombre d'adjoints à 8 et de procéder au vote à main levée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, FIXE le nombre d'adjoints à 8.

4-ÉLECTION AUX POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

➢ 4-1 Election des adjoints au Maire

Madame Laetitia HAMOT renvoie aux articles L. 2122-7-2, L. 2122-6 précités et porte à la connaissance de l'Assemblée les dispositions du Code général des collectivités locales régissant l'élection des adjoints :

Article L2122-7-2

Dans les Communes de 1 000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les Conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le Conseil Municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants

Article L2122-6

Les agents salariés du Maire ne peuvent être Adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à ÉLIRE les adjoints.

Madame HAMOT présente la liste des candidats pour l'élection des 8 adjoints :

- Larry GRELAUD
- Marie-Laure WATIER
- Serge GIRAUD
- Evelyne AUZURET
- Sébastien GUILLON
- Sophie FAVRIOU
- Pascal ROSSARD
- Michèle PETITCOULAUD

Monsieur Sébastien FORTHIN et Madame Aurore DOMIN distribuent les enveloppes et les bulletins pré-imprimés et vierges.

Monsieur Sébastien FORTHIN passe avec l'urne et récupère chaque enveloppe. Il dénombre 29 enveloppes.

Madame Aurore DOMIN et Monsieur Sébastien FORTHIN procèdent au dépouillement.

➢ **4-2 Proclamation des résultats**

Madame Laetitia HAMOT déclare les résultats de l'élection des adjoints au Maire :

- Liste proposée par Madame HAMOT : 22 voix
- Bulletins blancs : 7

Madame Laetitia HAMOT déclare élus en qualité d'adjoints au Maire :

- Larry GRELAUD	1er Adjoint
- Marie-Laure WATIER	2ème Adjointe
- Serge GIRAUD	3ème Adjoint
- Evelyne AUZURET	4ème Adjointe
- Sébastien GUILLON	5ème Adjoint
- Sophie FAVRIOU	6ème Adjointe
- Pascal ROSSARD	7ème Adjoint
- Michèle PETITCOULAUD	8ème Adjointe

Madame la Maire donne lecture de la charte des élus locaux :

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

➢ **4-3 Discours du Maire entrant**

« Chères concitoyennes, chers concitoyens,

«Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Mathis : Nous venons de traverser une période particulièrement inédite et anxiogène, et il a su se mobiliser pour continuer d'assurer la fonction de maire, telle qu'il l'a toujours envisagée. Monsieur Mathis et moi n'avons pas toujours été d'accord au cours de ces deux mois pendant lesquels il me transmettait des informations. S'il a pris les décisions qui étaient les siennes, nous avons toujours échangé avec respect. J'aime à croire que, de la même manière que je respecte son investissement constant et son sens des traditions républicaines, il a respecté mon sens de l'écoute et ma volonté d'ouverture. Car je réitère ici le message que j'adressais à l'opposition le 15 mars au soir : Vous êtes, nous sommes des citoyennes et des citoyens motivé.e.s par la chose publique. Les Créchoises et les Créchois nous ont montré, au moment du vote, que nos deux propositions avaient de la valeur. Il est alors, selon moi, important que nous puissions travailler ensemble. Nous ne partageons pas les mêmes idées, et c'est bien là la richesse de la vie démocratique. Profitons-en pour offrir à la Crèche des débats constructifs, des échanges sans amertume, uniquement motivés par la bonne gestion de notre collectivité. Tous les nouveaux élus sont les héritiers des mandatures précédentes, des pratiques particulières des prédécesseurs.

Nous aurons la tâche ardue d'impulser des pratiques nouvelles, tant budgétaires que solidaires, tant axée sur la transition écologique que sur la transition démocratique. Nous avons l'opportunité, par notre conception des politiques publiques, de nourrir la confiance de nos concitoyennes et de nos concitoyens envers notre institution et leur envie de croire en la puissance publique. Quelle formidable ambition de considérer les habitantes, les habitants, les associations, les commerçants, non comme des usagers uniquement "consommateurs", mais de leur permettre de contribuer à l'élaboration de notre vivre ensemble ! L'équipe des élu(e)s est composée, vous le découvrirez, de personnes généreuses, investies, compétentes, et animées par l'envie de faire vivre cette transition dans l'intérêt commun. Je suis ravie de pouvoir également compter sur une solide équipe d'agents qui sont d'ors et déjà mobilisés pour assurer la continuité du service public, avec un grand professionnalisme et l'esprit d'équipe indispensable au bon fonctionnement de la commune. Je suis fière enfin d'impulser ce changement en étant la première femme maire élue à la Crèche. Et pour vous donner une idée de comment j'envisage la suite, j'aimerais vous livrer quelques mots de Séverine, directrice du Cri du Peuple, disciple de Vallès et amie de Jaurès, écrivaine féministe et pacifiste, qui décrivait ainsi son métier de journaliste :

"Dire ce qu'on pense [...] ; ne jamais dire ce qu'on ne pense point ; se fixer une tâche dans la ruche et s'y dévouer de toute son âme ; forcer l'estime par sa probité et sa vaillance, voilà, selon moi, [...] le but à atteindre, l'idéal rêvé".

Avec elle, c'est ma famille que je convoque à mes côtés.

Je vous remercie. »

Monsieur GRELAUD, Premier Adjoint, remercie l'assistance et précise que, compte tenu des mesures sanitaires actuelles, le verre de l'amitié ne pourra pas avoir lieu.

Madame HAMOT invite les élus à signer la feuille d'émargement à la sortie ainsi que les assesseurs et la secrétaire de séance les documents de résultats.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 11h.

La Secrétaire de séance,

Aurore DOMIN

La Maire,

MAIRIE DE LA CRECHE (Deux-Sèvres)

Laetitia HAMOT